



Sanction après une blessure

Par **Samara973**, le **02/01/2016** à **15:10**

Bonjour , mon frère s'est disputé avec un garçon , ils avaient bu et le garçon s'est pris a mon frère et mon frère lui a donner un coup de bouteille qui a mis son pronostic vital en danger. Un coup a l'oreille et un au bras . Ps : Mon frère qui a provoqué . Mais il assume et s'est excusé auprès de la victime mais il est toujours en détention provisoire jusqu'au 20 janvier . Il travaille et est fonctionnaire de la mairie il gagne 1800 par mois et sil est condamné il perd son taf ! Pensez-vous qu'il va etre condamné a la prison ferme ? J'ai très peur ! La victime dit que le jour du jugement il assumeras que la faute est aux deux mais j'ai bien peur qu'il change d'avis et qu'il soit condamné pour ça. Notre avocat a dit qu'il sera condamné mais qu'il fera en sorte qu'il soit en sursi. Aidez moi svp [smile17]